

## Principes

Vérité générale et fondamentale

### Article 1 de la Constitution de 1958

« La France est une république indivisible, démocratique, laïque et sociale. »

**Indivisible** : la France forme un seul et même territoire dans lequel toutes les lois s'appliquent de la même manière.

**Sociale** : la France reconnaît à ses citoyens des droits sociaux afin de les aider et les secourir en cas de besoin.

**Démocratique** : Le pouvoir appartient au peuple qui élit ses représentants au suffrage universel direct pour une durée déterminée.

**Laïque** : La France autorise toutes les religions et elle ne favorise aucun culte en particulier. Elle renvoie la religion et son enseignement à la sphère privée, et ceci depuis la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État.

## Principes et valeurs de la République

Principes et valeurs sont liés puisque les valeurs reposent sur les principes républicains.



## Valeurs

Règle de conduite relevant de la morale (=ce qui est bien, ce qui est mal).

### Devise républicaine adoptée en 1858

Liberté, Égalité et Fraternité

**Liberté** : c'est le faire de « pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui »  
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen – 1789.  
Les limites aux libertés sont fixées par les lois.

Tous les hommes naissent égaux et le demeurent quelque-soit leur origine sociale et/ou ethnique, leur sexe, leur apparence physique... Ils ont donc les mêmes droits et devoirs.

**Fraternité** : les citoyens d'un même pays se reconnaissent un avenir commun et partagent une culture commune. En vertu de cela, ils forment une nation et se doivent secours et aide mutuel. Ils sont fraternels les uns avec les autres.